

Affaires extérieures, les autres ministères fédéraux, les ministères provinciaux du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui s'intéressent tous à l'OIT. Celle-ci est ainsi tenue au courant de l'évolution industrielle et économique du Canada; les organisations et gouvernements canadiens intéressés sont informés eux aussi des changements internationaux dans ce domaine. Chaque année, le Canada fait quelques progrès vers des conditions de travail uniformes et meilleures, selon la teneur du Code international du Travail; il sert ainsi les intérêts de l'OIT.

RP/C